





# MAXISOUFRE

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale d'une minute, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

- Utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHÉZ-MOI

### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par

les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

### Toxicologie

#### Classement du mélange CLP

H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Contient du soufre et des dérivés terpéniques.  
Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, rosier, arbres et arbustes, betterave industrielle et fourragère, cultures légumières, cultures maraichères, fraisier, houblon, blé, orge et avoine.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers.

**Délai de rentrée**  
24 heures après traitement.

#### Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation

afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers soins

#### Conseils généraux

Ne pas laisser la victime sans surveillance. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
------------------	-------------------	------------------

### Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
avoine	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Betteraves industrielles et	Oïdiums	5.011l/ha		3	1a, 2a

**MAXISOUFRE**

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
fourragères					
Blé	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Blé	Septorioses	6.011l/ha			1a, 2a
Epeautre	Septorioses	6.011l/ha			1a, 2a
Houblon	Oïdiums	1.513l/hl		3	1a, 2a
Orge	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Triticale	Septorioses	6.011l/ha			1a, 2a
Triticale	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Oïdiums	0.513l/hl		3	1a, 2b
Nectarinier	Oïdiums	0.513l/hl		3	1a, 2b
Noisetier	Oïdiums	1.013l/hl		3	1a, 2b
Pêcher	Oïdiums	0.513l/hl		3	1a, 2b
Poirier	Oïdiums	0.513l/hl		3	1a, 2b
Poirier	Tavelure du poirier	0.713l/hl		3	1a, 2b
Pommier	Oïdiums	0.513l/hl		3	1a, 2b
Pommier	Tavelure du pommier	0.713l/hl		3	1a, 2b
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Aubergine - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Aubergine - plein champ ou sous abri	Acariose bronzée	7.511l/ha		3	1a, 2a
Betteraves potagères - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Carotte - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Céleri rave - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a

**MAXISOUFRE**

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Concombre - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Courgette - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Cornichon - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Epinard - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Fraisier - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
haricot et pois non écosés frais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Melon - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Panais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Piment - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Pois écosés frais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Poivron - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Salsifi / Scorsonère - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Tomate- plein champ ou sous abri	Oïdiums	6.011l/ha		3	1a, 2a
Tomate- plein champ ou sous abri	Acariose bronzée	7.511l/ha		3	1a, 2a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Arbres et arbustes	Oïdiums	1.013l/ha			1a, 2a
Rosier	Oïdiums	0.313l/ha			1a, 2a



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Oïdiums	7.511l/ha		5	1a, 2a
Vigne	Erinose de la vigne	7.511l/ha		3	1a, 2a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles / les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2b. . Pour protéger les arthropodes non cibles / les insectes, respecter pour les usages sur vergers une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

**Vigne:** MAXISOUFRE est préconisé sur oïdium de 3,5L/ha à 7,5L/ha. Cette dose est à ajuster en fonction de la pression maladie, de la croissance de la vigne, de la sensibilité du cépage, du stade du traitement et du produit associé. Le nombre d'applications sera au maximum de 12 par campagne.

**Arboriculture:** MAXISOUFRE est préconisé sur oïdium à une dose de 2,5 L à 6 L/ha selon la vitesse de croissance, la sensibilité de l'espèce, le stade du traitement et le contexte parasitaire. Sur tavelure du pommier, la dose préconisée est de 2,5L/ha à 5 L/ha maximum. Le nombre d'applications sera au maximum de 12 par campagne sur pommier, poirier, pêcher, abricotier, nectarinier et de 11 applications par campagne au maximum sur noisetier.

**Cultures légumières:** MAXISOUFRE est préconisé en préventif à une dose de 2,5 à 6 L/ha en fonction de la pression oïdium. MAXISOUFRE est aussi préconisé à une dose de 7,5 L/ha mais uniquement sur tomate et aubergine pour l'usage "acarirose bronzée".

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

**Vigne:** MAXISOUFRE s'utilise en préventif à tous les stades de la vigne sensibles à l'oïdium. l'utilisateur pourra s'appuyer sur l'information donnée par un Outil d'Aide à la Décision tel que Movidia Grape Vision pour piloter le début de sa protection. Le renouvellement devra se faire entre 7 et 14 jours selon le contexte parasitaire et la sensibilité de la culture au pathogène.

Du fait de sa bonne fixation sur l'épiderme des baies, MAXISOUFRE est susceptible de tacher le raisin de table.

**Arboriculture:** MAXISOUFRE s'utilise en préventif. Le renouvellement devra se faire entre 7 à 10 jours selon le contexte parasitaire et la sensibilité de la culture au pathogène. Il peut entraîner des risques de phytotoxicité sur les cultivars sensibles aux produits soufrés. Certaines variétés d'abricotiers, de poires et de pommes tel que golden et ses cultivars sont particulièrement sensibles.

**Cultures légumières:** MAXISOUFRE peut entraîner des risques de phytotoxicité sur les cultivars sensibles aux produits soufrés tel que certaines cucurbitacées en maraîchage.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

### Classification FRAC

M 02 - Contact et vapeur.

### Application (matériel, pression)

MAXISOUFRE s'emploie aussi bien en pulvérisation mécanique qu'en pulvérisation pneumatique. En vigne, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée.

### Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée, en conditions de fortes chaleurs appliquer MAXISOUFRE le matin. Si des températures supérieures à 28-30 °C (température sous abri) persistent dans les 24 heures, différer le traitement. Ne pas traiter lors de périodes de risque de gel .

### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ou PNEUMATIQUE ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche			Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>								

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
			LANCE ( Plein Champ / Sous Abri ) CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE ( Plein Champ / Sous Abri ) CULTURES HAUTES (> 50 cm)			
			SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>								
BOTTES certifiées EN 13 832-3								

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## Mentions légales

MAXISOUFRE® 700 g/l soufre 7 AMM n°9000222 7 Détenteur d'homologation : ACTION PIN 7 ® Marque déposée ACTION PIN

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1



7 7 7 Danger 7 7 7 H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Contient du soufre et des dérivés terpéniques.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)